



## du droit de publier des faits diffamatoires

Par **lefrancoeur**, le **07/09/2010** à **15:17**

Sans réponse à mon courrier, que penser de votre site? Faut-il contacter la CNIL ou inonder les forums concurrents?

Le 30 Juillet 2010.

Affaire Caizinho Travel-Diffamation de Claude KOHLER (Circuit Brésil Köhler-Pusset). Encore un exemple de diffamation sur le net relayé par la société Legavox (La voix juridique). Comment peut-on instruire un dossier ou le transmettre sur le web sans se renseigner sur les faits ?

Le dossier est simple il s'agit des conditions générales de vente d'un voyage touristique qui n'aurait pas été honorées faute d'absence de conditions générales de vente au moment de la vente.

Comment un grand voyageur de 60 ans, expérimenté, peut-il faire croire qu'il a commandé un grand circuit au Brésil pour quatre personnes sans lire les conditions générales de vente ? Que s'est-il passé vraiment ? Le couple Pusset annule à 15 jours du départ son voyage. Claude Köhler le client pour le groupe le signale à l'agent brésilien. Le dossier de ce dernier est reconsidéré au mieux pour son couple. A son retour en France Claude Köhler demande le remboursement des arrhes de son ami Pusset. Conformément aux conditions générales de vente il ne peut y avoir de remboursement. D'ailleurs comment l'agent qui a versé les arrhes (1275 € le 05/08/09 pour la famille Pusset) aux nombreux réceptifs pourrait-il le faire et récupérer tout ou partie de la somme: Transferts, hébergements, visites, guides, activités... à Rio, Manaus, Salvador de Bahia, Foz d'Iguaçu ?

On peut éventuellement comprendre l'embarras de Claude Köhler vis-à-vis de son ami Pusset ! Compte tenu de la grande expérience de l'intéressé il aurait dû savoir qu'il faut dans ce cas prendre une assurance complémentaire « annulation » en France et ne pas s'enfermer dans son mensonge.

Maintenant cette diffamation doit cesser. La protection de la réputation est un droit essentiel, or dans le cas présent il y a mensonge, dénigrement, nuisance et atteinte à l'image de l'entreprise et de la vie professionnelle du dirigeant de Caizinho Travel ainsi que de ses partenaires le Chirurgien esthétique Daher et le cabinet d'avocats Alda et Côrtes.

Je demande poliment mais fermement que cet article soit enlevé au plus tôt.

Le Francoeur.